



Madame **Mireille Pelet**, Présidente, ouvre la séance à 20h01. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'à la Municipalité. Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, celui-ci est adopté.

1 Appel

Monsieur **Lionel Lemaire** procède à l'appel. Suite à deux démissions, le Conseil compte actuellement 39 membres. 29 membres sont présents ce soir, 4 sont absents et 6 sont excusés. Le quorum étant de 13 membres, le Conseil peut valablement délibérer.

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017

Madame la Présidente demande si quelqu'un a une remarque à faire ou désire que l'on donne lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas, on passe donc au vote.

⇒ Le procès-verbal est accepté par 27 oui et 1 abstention (rappel art. 25 RCg : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée).

3 Assermentations éventuelles

Madame la Présidente donne lecture de l'article premier du règlement de notre Conseil général qui stipule que « Pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la Commune et avoir prêté serment ».

Madame **Christine Bienvenu** désire rejoindre le Conseil général.

Madame **Christine Bienvenu** prête serment. Notre Conseil compte désormais 40 membres, dont 31 sont présents ce soir.

4 Préavis N° 9 : budget 2018

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur **Pierre Lanthemann**, Syndic, qui relève à quel point les années se suivent et se ressemblent, du moins en matière de finances communales.

Pour 2018, la Municipalité est encore en mesure de soumettre au Conseil un budget bénéficiaire. Les années à venir risquent de s'avérer un peu différentes, puisque le Conseil d'État a décidé de mettre en œuvre le volet cantonal de la RIE III, accepté en votation populaire. Monsieur le Syndic s'attend de ce fait à une hausse de charges de l'ordre de 4 points-impôt.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Syndic parcourt et commente rapidement le budget.

Administration générale

Jusqu'ici, l'employé communal fournissait des prestations de services à l'AIEV. Ces travaux étaient naturellement facturés par la Commune à cette association. Notre nouvel employé communal travaille lui à 100% pour Romanel, ce qui se traduit par une disparition des honoraires qui nous étaient versés par l'AIEV.

Il n'y a pas d'autres particularités dans ce dicastère.

Recettes fiscales



Les recettes attendues provenant de l'impôt sur les personnes morales ont été diminuées de CHF 50 000.-. Il s'agit d'une estimation prudente, basée sur l'évolution à la baisse des rentrées fiscales observées ces dernières années.

Le produit de l'impôt des personnes physiques est inchangé. Monsieur le Syndic rappelle que nous avons bénéficié ces dernières années de quelques réajustements liés aux périodes fiscales antérieures.

Les prévisions relatives aux recettes aléatoires sont ajustées sans grande évolution.

Les charges directement liées à nos recettes fiscales, notamment la participation au fonds de péréquation, sont ajustées en fonction des modifications précitées.

Domaines et bâtiments

Il n'est pas prévu de grosses dépenses dans ce dicastère, hormis dans le domaine des forêts, le garde forestier ayant demandé un effort supplémentaire en matière d'entretien.

Les travaux d'entretien prévus en 2017 dans nos immeubles, notamment à l'Église, ont été réalisés. Nos biens immobiliers sont désormais en très bon état, si bien que seuls les frais dits « courants » sont prévus au budget.

La réfection d'appartements dans le bâtiment du Forvey est prévue et portée au budget en conséquence. Les recettes liées à ce bâtiment, qui proviennent essentiellement de l'ASIME et des locataires des deux appartements, ne connaissent pas d'évolution marquante.

Travaux

Les travaux de réfection de la traversée du village devraient être portés au budget 2019. La Municipalité prendra des dispositions en ce sens cette année.

Le véhicule communal circule toujours à satisfaction, si bien qu'aucune dépense n'est prévue pour son remplacement en 2018.

Parcs, places et cimetières

Là aussi, les travaux ont été effectués au cours des années écoulées, si bien qu'aucun poste de charge particulier n'est à relever.

Ordures ménagères

Ce compte, qui fonctionne selon le principe des recettes affectées, est équilibré entre la taxe forfaitaire, la redistribution du produit de la vente des sacs taxés et la vente de matières recyclables, d'une part, et le coût d'élimination des déchets, d'autre part.

Égouts et épuration

CHF 34'400.- sont versés à la réserve en vue de la réfection des canalisations. Conformément aux dispositions légales, notre Commune devrait être en mesure, à l'aide de sa réserve, de pourvoir au renouvellement de son infrastructure le moment venu. Ce n'est pas encore le cas à ce jour.

Instruction publique et culte

La population demeurant stable, les charges de ce dicastère restent stables également. Pour rappel, elles sont principalement constituées des écolages versés à l'ASIME, des frais relatifs aux transports scolaires ainsi que l'imputation de notre part d'utilisation du réfectoire scolaire.

Police



Ce compte reprend, comme chaque année, notre participation à la facture de la gendarmerie cantonale, sur laquelle nous n'avons que peu d'influence, ainsi que les frais relatifs à l'engagement des assistants de sécurité publique.

Défense incendie et protection civile

La contribution annuelle pour la défense incendie est en légère hausse et s'élève à CHF 36.80 / habitant. Celle, relative à la protection civile, est actuellement fixée à CHF 20.87 / habitant.

Sécurité sociale

Notre participation à la facture sociale est également en fonction du niveau des recettes dites aléatoires. Les revenus 2018 étant, comme exposé ci-dessus, évalués légèrement à la baisse par rapport à 2017, une baisse de la facture sociale est logiquement attendue.

Monsieur le Syndic mentionne pour mémoire la contribution au réseau d'accueil de jour des enfants (AJEMA) ainsi qu'à divers organismes auxquels la Commune est tenue de participer selon les dispositions en vigueur.

Services industriels

Il s'agit également d'un compte fonctionnant selon le principe des recettes affectées. Le produit de la vente de l'eau et les taxes de raccordement équilibrent les charges de ce compte, à condition toutefois qu'aucune mauvaise surprise, par exemple une fuite, ne survienne. En pareil cas, notre Commune peut compter sur la réserve constituée depuis plusieurs années.

Monsieur le Syndic conclut en relevant l'excédent de recettes, qui devrait s'élever en 2018 à CHF 11 900.–.

Madame la Présidente passe la parole à Madame **Véronique Langenberger**, rapporteuse de la Commission des finances, qui nous donne lecture du rapport de la commission :

« La Commission des finances a pris connaissance du préavis municipal concernant le budget 2018 en date des 22 et 29 novembre 2017, dont le 22 novembre en présence de Monsieur Pierre Lanthemann, syndic et municipal des finances, lequel nous a donné commentaires et explications souhaités et a répondu à nos questions.

La Commission fait les observations suivantes :

- Les recettes de l'administration générale vont diminuer d'environ CHF 40'000.- en 2018 suite à la fin de contrat de prestations avec l'AIEV concernant le travail à la STEP qui sera dorénavant réalisé par l'agent communal de Gollion.*
- Des honoraires de CHF 25'000.- seront prévues pour financer l'avant-projet de réfection de la route cantonale planifiée dès 2019-2020. Les liquidités actuelles, plus la marge d'autofinancement annuelle dégagée d'environ CHF 100'000.-, devraient permettre à la commune de financer ces travaux sans recours à l'emprunt à long terme et de porter ces coûts au budget ordinaire, ce qui ne grèverait pas les exercices futurs avec une charge d'amortissement.*
- L'amortissement de l'extension du collège du Forvey porté au budget 2018 sera de CHF 55'000.- tandis que celui concernant la transformation et rénovation du bâtiment rue de la Poste 2 sera de CHF 10'000.- conformément aux préavis votés antérieurement.*
- le budget 2018 s'avère, au final, équilibré avec un léger bénéfice de CHF 11'900.-*
- A noter que la situation financière devrait se péjorer dès 2019 avec l'entrée en force de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), suite à la votation populaire acceptée l'an dernier. L'impact négatif pour notre Commune est estimé à 4 points impôts.*



Compte tenu de ces observations, la Commission des finances propose au Conseil Général d'approuver le budget tel que présenté. »

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Attributions de l'employé communal

Monsieur **Henri Schaer** souhaite obtenir des précisions quant aux attributions du nouvel employé communal, qui ne travaille plus à la STEP comme le faisait Jean-Claude Creteigny jusqu'ici.

Monsieur **Claude Ruch**, Municipal, rappelle que Jean-Claude Creteigny travaillait à 70 %. Il était toutefois surchargé et ne parvenait pas, dans ce taux d'activité, à accomplir l'ensemble des activités qui lui incombait.

Le temps autrefois consacré à la STEP, maintenant libéré, permet au nouvel employé communal de passer plus souvent dans le village et d'assumer de nouvelles tâches. La Municipalité lui confie notamment des travaux de charpente ou de menuiserie. Il se chargera également des grands nettoyages des bâtiments communaux, qui étaient jusqu'ici sous-traités.

Entretien des forêts

Monsieur **Bruno Baumann** souhaite connaître la part des CHF 20'000.- dédiés à l'entretien des forêts qui sera attribuée à l'entretien des chemins forestiers. La rive gauche de l'Arénaz est en mauvais état, avec des arbres au sol et même des meubles de cuisine abandonnés. Le chemin des Syndics du XX^e S. mériterait également un nettoyage.

Monsieur **Pierre Lanthemann** rappelle qu'une nouvelle loi empêche toute circulation motorisée dans les forêts. À ce titre, la Municipalité ne va pas investir dans des travaux d'entretien uniquement destinés à faciliter le passage des véhicules.

S'agissant de l'élagage des arbres, cet entretien est prévu. Monsieur le Syndic insiste toutefois sur le fait que seules les plantations seront entretenues, comme demandé par le garde-forestier.

Monsieur **Bruno Baumann** insiste sur la nécessité de chemins piétons décents.

Madame **Martine Grangier** confirme qu'un montant de l'ordre de CHF 5'000.- est prévu pour l'entretien de ces chemins.

Monsieur **Philippe Bataillard Martinet** rappelle que le chemin de la forêt appartient à des propriétaires privés. La Commune n'a pas à s'occuper de ce chemin.

Monsieur **Jean-Daniel Vez** revient sur les propos de Monsieur Philippe Bataillard Martinet. Il rappelle que, vu l'emplacement des limites de propriété, l'entretien du chemin de la forêt incombe en fait à la Commune, selon les indications qu'il avait obtenues d'un ancien Syndic de Romanel.

Budget des services de police

Monsieur **Jean-Daniel Vez** se demande si les services de police dont bénéficie notre Commune valent vraiment leur prix, soit CHF 80'000.-.

Monsieur **Pierre Lanthemann** rappelle que ce montant, issu d'une répartition des charges cantonales, est composé d'une part d'une répartition forfaitaire en fonction des rentrées fiscales, et d'autre part du montant lié à l'utilisation effective des services de police. Depuis l'arrivée de la réforme policière, les charges sont restées relativement stables. Monsieur le Syndic précise finalement que la Gendarmerie intervient entre 15 et 20 fois par années sur le territoire de la commune.



Monsieur **Killian Schaer** rappelle qu'il y a quelques années, il avait relevé que le montant de la facture policière était resté stable, mais que les infractions pénales relevées dans la commune avaient diminué de 40%. Il demande si la Municipalité dispose de nouvelles informations susceptibles d'expliquer la « non-baisse » des coûts malgré la baisse du nombre d'infractions. Monsieur **Pierre Lanthemann** indique que la Municipalité ne reçoit pas d'informations détaillées à ce sujet.

Madame la Présidente clôt la discussion. On passe au vote.

⇒ **Le préavis n° 9/2016-2021 est accepté à l'unanimité.**

5 Élections

Secrétaire du Conseil

Suite à la démission du soussigné au 31 décembre 2017, il est nécessaire d'élire un(e) nouveau(elle) secrétaire du Conseil.

Madame la Présidente demande aux candidates et candidats de se manifester.

Madame **Christine Bienvenu** s'est d'ores et déjà déclarée candidate.

Arrivée en avril 2017 dans la commune avec son époux et ses deux fils, Madame Christine Bienvenu, d'origine canadienne, est installée en Suisse depuis 1992. Elle réitère aujourd'hui sa volonté d'endosser le rôle de secrétaire du Conseil.

⇒ **Conformément à l'art. 9 al. 4 RCg, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, Madame Christine Bienvenu est élue tacitement, sous les applaudissements de l'assemblée.**

Commission de recours en matière d'impôts communaux

Madame la Présidente demande aux candidates et candidats de se manifester.

Monsieur **Lionel Lemaire** se déclare candidat.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, **Madame la Présidente** sollicite l'accord de l'assemblée en vue d'une élection à main levée. L'**assemblée** donne son accord.

⇒ **Monsieur Lionel Lemaire est élu à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.**

6 Rapport du Bureau sur l'état des archives

Madame la Présidente donne lecture du rapport sur l'état des archives du Conseil. Une délégation du Bureau a pu constater que la conservation et le classement des archives du Conseil sont conformes aux exigences en vigueur.

Monsieur **Frank Lambelet** demande si les archives du Conseil existent uniquement au format papier, ou si celles-ci sont également disponibles au format électronique. Monsieur **Killian Schaer** répond qu'il existe un dépôt électronique de documents à l'usage du bureau du Conseil, mais que celui-ci n'a aucune valeur officielle. La conservation des archives communales au format électronique serait théoriquement possible, mais elle impliquerait des coûts importants.

7 Communications municipales

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité, qui formule les communications suivantes :



Vendanges 2017

Madame **Martine Grangier**, Municipale, rappelle à l'assemblée que les vendanges 2016 avaient permis de récolter 527 kg de raisin. En 2015, nous en avons récolté 226 kg, et 136 kg en 2014. La récolte 2017 est moins bonne qu'attendue, avec un total récolté de 292 kg, très probablement en raison du gel selon plusieurs vignerons. Nous ferons mieux l'an prochain !

Monsieur **Pierre Lanthemann** relève toutefois que le sondage était de 103 ° Oechsle, ce qui est excellent.

Construction d'un refuge par la commune d'Aclens

Monsieur **Claude Ruch**, Municipal, informe l'assemblée que la Commune d'Aclens a approché la Municipalité en vue de la construction d'un refuge. Les deux Municipalités ont d'ores et déjà commencé à collaborer en vue de mettre à l'enquête cette construction, qui se situerait à la limite des deux villages, tout en étant éloignée des zones d'habitation, ce qui présente un avantage évident s'agissant des nuisances sonores.

Monsieur Ruch explique que ce projet sera mis à l'enquête avant d'être soumis aux Conseils. Si la mise à l'enquête aboutit, une commission paritaire intercommunale sera créée en vue de régler la mise en œuvre de cette construction.

Réfection de la route cantonale

Monsieur **Claude Ruch** indique que les communes d'Aclens et Romanel collaborent également sur le dossier de la réfection de la route cantonale, dont l'entretien incombe désormais au Communes, suite au « cadeau empoisonné » qui nous a été fait par le Canton. Pour l'heure, l'étendue des travaux de réfection n'est pas encore connue, de même que leur coût.

Certains riverains ont d'ores et déjà été approchés en vue de la réalisation d'études acoustiques aux abords de la route, dans une optique de réduction du bruit.

8 Propositions individuelles

Madame la Présidente n'a pas reçu de propositions écrites, mais rappelle que chacun est libre de s'exprimer.

Élimination des déchets canins

Monsieur **Bernard Barbey** demande à la Municipalité de procéder à une « piqûre de rappel » auprès des propriétaires de chiens. Il a en effet constaté la présence de plus en plus importante de déjections canines dans le village, y compris à la place de jeux.

Madame **Christine Bienvenu** indique avoir également constaté la présence de déjections canines. Elle relève la mauvaise qualité des sacs mis à disposition par la Commune. Elle demande s'il serait envisageable de distribuer des sacs à déjections de meilleure qualité, tels que ceux disponibles à Morges ou à Lausanne.

Monsieur **Bernard Barbey** confirme que les distributeurs et les sacs ne sont pas pratiques. Il relève toutefois que l'employé communal procède à des contrôles très réguliers et constate qu'un distributeur vide est généralement rempli le lendemain.

Monsieur **Pierre Lanthemann**, Syndic, prend acte de ces doléances. La Municipalité évaluera les éventuelles améliorations possibles.

Etude acoustique en vue de la réfection de la Route Cantonale



Monsieur **Daniel Gruaz** indique avoir reçu une lettre en septembre, l'informant de la venue prochaine d'ingénieurs acousticiens à son domicile en vue de procéder à des relevés du bruit causé par la route cantonale. Il s'étonne toutefois de n'avoir jamais reçu cette visite.

Monsieur **Claude Ruch**, Municipal, précise qu'il a déjà été procédé aux mesures, bien que les ingénieurs ne soient pas venus chez tous les riverains où ils s'étaient annoncés.

Apéritifs de l'Avent

Madame **Chantal Bataillard** remercie celles et ceux qui ont participé à l'apéritif de l'Avent organisé récemment. Elle rappelle que deux autres apéritifs sont prévus et encourage d'autres habitants à mettre en place des événements de ce type.

Passage des véhicules sur le chemin du Moulin-du-Choc

Madame **Chantal Bataillard** demande à la Municipalité si, depuis sa dernière intervention, de nouvelles démarches ont été entreprises par la Municipalité pour sécuriser un tant soit peu le chemin menant au Moulin-du-Choc. Elle déplore une nouvelle fois l'indiscipline des conducteurs.

Monsieur **Claude Ruch**, Municipal, confirme avoir rencontré le voyer responsable de la signalisation en vue de faire progresser ce dossier.

Devenir du stand de tir

Monsieur **Frank Lambelet** informe l'assemblée que la Société de Tir a décidé de cesser ses activités sur le site de Romanel. La Municipalité a reçu Monsieur Lambelet à ce sujet.

Conformément à la loi, la Société de Tir est tenue de mettre une place de tir à disposition des citoyens astreints au tir obligatoire. Le stand de tir est situé sur une parcelle d'utilité publique et appartient à la commune de Romanel. La Société de Tir en dispose dans le cadre d'un droit de superficie.

Monsieur Frank Lambelet n'est pas au courant du projet de refuge que la Municipalité a précédemment évoqué. Il relève toutefois les potentielles synergies qui pourraient résulter de la reprise de la parcelle du stand de tir par la Commune.

Monsieur **Pierre Lanthemann** indique que les trois Communes se sont réunies pour discuter de cette problématique. Il relève que la dépollution du site incombe aux communes et indique que la Municipalité a sollicité la visite du responsable fédéral des tirs et devrait pouvoir le rencontrer dans les mois à venir. Monsieur le Syndic relève finalement les coûts importants d'une telle dépollution.

Mode de calcul de la taxe d'épuration des eaux

Monsieur **Jean-Daniel Vez** relève que la taxe d'épuration des eaux est calculée en proportion de la valeur d'assurance incendie du bien immobilier raccordé et s'en étonne : d'un côté, les propriétaires sont encouragés à augmenter leur valeur d'assurance incendie, d'un autre ils paient des taxes plus lourdes s'ils le font ! Il mentionne qu'un citoyen d'une autre commune aurait recouru contre ce mode de taxation jusqu'au Tribunal fédéral et aurait obtenu gain de cause.

Monsieur **Pierre Lanthemann** rappelle qu'une telle situation dépend du plan général d'évacuation des eaux de la Commune en question, si bien qu'il ne peut se prononcer sur ce cas concret. Il relève qu'à Romanel, les taxes prélevées ne permettent à ce jour pas de couvrir les réserves conformément à la loi.

Monsieur **Jean-Daniel Vez** précise que sa question concernait le mode de calcul de la taxe et non le montant de celle-ci. Il se demande si la Commune ne devrait pas envisager un autre mode de calcul, par exemple en fonction de la consommation d'eau.



Monsieur **Pierre Lanthemann** confirme que certaines communes appliquent un barème en fonction de la consommation d'eau. Dans le Pied-du-Jura, une commune facture une taxe de CHF 3.–/m³ d'eau consommée. Pour des ménages comme les nôtres, le système en vigueur à Romanel n'est pas forcément le plus mauvais. Monsieur le Syndic conclut en rappelant que la Commune ne tient pas compte de l'indexation de la valeur d'assurance incendie dans le calcul de la taxe.

Démission du secrétaire du Conseil

Madame la Présidente remercie le soussigné de sa présence non seulement en tant que scrutateur, mais aussi et particulièrement en tant que secrétaire.

Madame la Présidente lève la séance à 21h04. Elle remercie les Conseillères et Conseillers de leur attention, et convie l'ensemble des personnes présentes à la traditionnelle verrée.

Au nom du Conseil Général

Mireille Pelet
Présidente



Killian Schaer
Secrétaire